



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

Références :

Au collège des bourgmestre et échevins de **KOEKELBERG** – ru@koekelberg.brussels

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de bien vouloir me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte + étage ; un bien par demande):

Adresse :

cadastré 1^{ère} / 2^e Division – Section ... A / B – Numéro

et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :

.....

Le (s) bien(s) : (ex : un appartement 2 chambres, type A, sis au 5^e étage droit + une cave n° 17 sise au rez-de-chaussée + un box de garage n°9 sis au sous-sol -2) / une maison unifamiliale / une maison de commerce et de rapport avec 3 logements (1^{er} / 2^e / 3^e) / un appartement-duplex 3 chambres sis aux 2^e et 3^e étages + cave + emplacement de parking) / (un box de garage / emplacement de parking... / ...un bureau... / ...un commerce... / ...un atelier/ un entrepôt...).

.....

Demande urgente² : oui (uniquement en cas de vente judiciaire) – non

Je joins à la présente :

- A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache à ce droit;

ou³

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, les renseignements relatifs au titre qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une copie du mandat.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

- B. La preuve du paiement de la redevance (**€ 96,70 pour 2023***) à verser sur le compte bancaire suivant : n° **BE49 0910 1669 7971** (BIC : GKCCBEBB) avec la mention : adresse du bien.

* *La redevance est indexée chaque année au 1^{er} février.*

¹ Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

² *En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements est doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire*

³ Biffer la mention inutile.

C. Le cas échéant, le document attestant de l'urgence de la demande (vente judiciaire).

D. Si je suis *titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire*, le descriptif sommaire du bien⁴.

Coordonnées du demandeur *(qui introduit officiellement la demande auprès de l'administration)* :

*Nom :

*Adresse :

Adresse électronique :

Téléphone :

GSM :

FAX :

**Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui – non

Date :

Signature du demandeur

⁴ Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue. Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales ;
- les caractéristiques des façades visibles depuis l'espace public et des toitures ;
- la destination ou l'utilisation de chaque construction, ou, partie de construction lorsque leur destination ou utilisation différent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans l'immeuble et leur répartition par niveau ;
- le nombre d'emplacement de stationnement.

Lorsque le bien visé par la demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement.